

**Hôpital Intercommunal « Sèvre et Loire »**  
**Siège Social : Vertou**

**Marché passé selon la procédure adaptée**  
(Article 28 du Code des Marchés Publics)

**Objet :** "Acquisition d'une déblistéreuse et d'une reconditionneuse pour le service pharmacie de l'Hôpital Intercommunal Sèvre et Loire "

**S O M M A I R E**

**Chapitre I - Règlement de la Consultation**

**Chapitre II - Cahier des Clauses Administratives Particulières**

**Chapitre III - Cahier des Charges Techniques Particulières**

**Annexe**

 Bordereau de prix Lot 1 "Déblistéreuse" et lot 2 "Reconditionneuse"

**Marché n° 9 - 2013**

Date d'envoi à la publication : 2 mai 2013

Date limite de réception des offres : 24 mai 2013 – 12 heures

Date :  
Cachet + signature

(parapher toutes les pages)

**Année 2013**

# SOMMAIRE

## Dossier de consultation - RC et CCAP

### Table des matières

Chapitre I	- Règlement de la Consultation.....	3
I)	Identification du pouvoir adjudicateur .....	3
II)	Objet de la consultation .....	3
III)	Etendue de la consultation .....	3
IV)	Décomposition et forme du marché .....	3
V)	Nomenclature communautaire.....	3
VI)	Conditions de la consultation.....	4
VII)	Mode de règlement du marché .....	4
VIII)	Contenu du dossier de consultation .....	4
IX)	Présentation des candidatures et des offres .....	5
X)	Jugement des offres.....	5
XI)	Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	5
XII)	Renseignements complémentaires.....	7
Chapitre II	- Cahier des Clauses Administratives Particulières.....	8
I)	Identification du pouvoir adjudicateur .....	8
II)	Définition de l'objet du marché .....	8
III)	Procédure et forme du marché.....	8
IV)	Pièces constitutives du marché.....	8
V)	Les prix et leur variation.....	8
VI)	Paiement .....	8
VII)	Modalités d'exécution du marché .....	9
VIII)	Résiliation et pénalités .....	9
IX)	Date de notification du marché .....	10
X)	Garanties et dispositions générales .....	10
XI)	Le comptable assignataire.....	10
XII)	Juridiction compétente .....	10
Chapitre III	- Cahier des Charges Techniques Particulières.....	11
I)	Objet.....	11
II)	Essai et démonstration du matériel proposé.....	11
III)	Déblistéreuse .....	11
IV)	Reconditionneuse de formes sèches en dose unitaire .....	13

# Chapitre I - Règlement de la Consultation

## I) Identification du pouvoir adjudicateur

Le marché est passé par l'Hôpital Intercommunal "Sèvre et Loire", Etablissement Public de Santé, dont l'adresse et les coordonnées sont indiquées ci-dessous :

Hôpital Intercommunal "Sèvre et Loire"

Responsable du marché : Madame Marie-Michelle JOANNIS, Directrice

Adresse du siège social : 1, Allée Alphonse Fillion

BP 2222

44122 VERTOU Cedex

☎ : 02.40.80.80.00

📠 : 02.40.80.80.09

Courrier électronique : [hospital@hospital-sevre-loire.fr](mailto:hospital@hospital-sevre-loire.fr)

## II) Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la passation d'un marché portant sur :

- ✚ l'acquisition d'une déblistéreuse
- ✚ l'acquisition d'une reconditionneuse de médicaments de formes sèches
- ✚ la maintenance et la formation des personnels utilisateurs
- ✚ et la fourniture de consommables.

## III) Etendue de la consultation

La présente consultation est lancée selon la procédure dite "Marché à Procédure Adaptée" définie dans l'article 28 du Code des Marchés.

Il s'agit d'un marché de fournitures comprenant l'équipement et les consommables correspondants et de service pour la maintenance des équipements.

## IV) Décomposition et forme du marché

Il s'agit d'un marché comprenant deux lots avec une offre en prix ferme, pour l'acquisition des équipements et une offre à prix variable selon une formule de révision à préciser pour les consommables.

## V) Nomenclature communautaire

Les classifications principales conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont les suivants : **33680000-0**

## **VI) Conditions de la consultation**

### **6.1 Durée du marché et délais d'exécution :**

Le marché comprend la livraison, la mise en place et la mise en service des équipements avec formation du personnel, la fourniture des consommables et en option un contrat de maintenance.

### **6.2 Les variantes :**

Des variantes pourront être proposées avec l'offre de base

### **6.3 Délai de validité des offres**

Le **délai de validité des offres** est fixé à quatre vingt dix jours (**90 jours**), à compter de la date limite de réception des offres.

## **VII) Mode de règlement du marché**

Le mode de règlement du présent marché est le paiement par mandat administratif à 50 jours, à compter de la réception de la facture, par l'Hôpital Intercommunal "Sèvre et Loire", selon les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique.

## **VIII) Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- ✚ Le Règlement de la Consultation
- ✚ L'Acte d'Engagement et ses annexes (bordereaux de prix et calendrier)
- ✚ Le Cahier des Clauses Administratives Particulières
- ✚ Le Cahier des Clauses Techniques Particulières
- ✚ l'annexe : bordereaux de prix lots 1 et 2

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat.

- Il est disponible sur le profil d'acheteur à l'adresse électronique suivante : [www.klekoon.com](http://www.klekoon.com)
- Les candidats peuvent aussi demander la transmission du dossier de consultation sur un support physique électronique à l'adresse suivante : [hospital@hopital-sevre-loire.fr](mailto:hospital@hopital-sevre-loire.fr)
- Par télécopie au 02.40.80.80.09 à l'attention de la Direction – secrétariat de Direction Mme LAFOND
- Par voie postale :  
Madame la Directrice  
Hôpital Intercommunal "Sèvre et Loire"  
Site Hospitalier des Clouzeaux  
1, Allée Alphonse Fillion – BP 2222  
44122 VERTOOU Cedex

## IX) Présentation des candidatures et des offres

Les offres devront être entièrement rédigées en langue française et exprimées en Euros.

### ➤ Au titre de la candidature :

- ✚ Une Lettre de candidature (**DC1**)
- ✚ Les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat (justificatifs prévus à l'article 45-1° du code des marchés publics) ou **DC2**.
- ✚ Attestations d'assurances en responsabilité civile et décennale en cours de validité.
- ✚ Rejet des plis des candidatures :  
Les candidatures seront rejetées systématiquement dans les cas suivants :
  - Si les renseignements sollicités ci-dessus ne sont pas transmis dans le cadre de la candidature ou suite à une demande de régularisation
  - Les candidatures qui émaneraient d'une personne ne pouvant pas soumissionner au sens de l'article 43 du C.M.P. et de l'article 8 de l'ordonnance n°2005 -649

### ➤ Au titre de l'offre :

- ✚ L'Acte d'Engagement modèle minefi (**DC3**), daté et signé, ainsi que le bordereau de prix joint en annexe (à remplir sans aucune modification), comprenant : le prix de l'équipement, le prix des consommables et le coût de la maintenance annuelle (en option).
- ✚ Le Dossier de consultation (daté et signé) comprenant :
  - ✓ Le Règlement de la consultation daté et signé
  - ✓ Le Cahier des Charges Administratives Particulières
  - ✓ Le Cahier des Clauses Techniques Particulières
 } dûment paraphés
- ✚ Une note de présentation des compétences de la société et des références pour les équipements similaires.
- ✚ Un dossier technique
- ✚ Les délais de livraison à compter de la date de notification.

## X) Jugement des offres

En application des articles 52 et 53 du code des Marchés Publics, les critères pour le jugement des offres sont pondérées de la manière suivante :

- ✚ Prix : équipement et consommables : lots 1 et 2 .....50 %
- ✚ Conformité technique : ergonomie, robustesse, simplicité..... 45 %
- ✚ Engagement dans une démarche développement durable :.....5 %

## XI) Conditions d'envoi ou de remise des plis

*Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents sous forme papier,* mais accepte les offres des candidats par voie électronique via une plate-forme de dématérialisation.

## 1. Transmission électronique

Le dossier de consultation est téléchargeable sur la plate-forme de dématérialisation : [www.klekoon.com](http://www.klekoon.com)

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (*fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre*). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde ».

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

## 2. Transmission sous support papier

Le candidat présentera, sa candidature et son offre sous pli cacheté, sur lequel figurera la raison sociale de la société candidate, et portant l'indication suivante :

**MAPA**

**" Acquisition d'une déblistèreuse et d'une reconditionneuse pour le service pharmacie de l'Hôpital Intercommunal Sèvre et Loire "**

**NE PAS OUVRIR**

Ce pli sera adressé à :

**Hôpital Intercommunal « Sèvre et Loire »  
Site hospitalier des Clouzeaux  
Direction des Services Economiques  
1, Allée Alphonse Fillion - BP 2222 - 44120 VERTOU Cedex**

Il devra être :

- ➔ soit déposé contre récépissé à l'adresse ci-dessus, du lundi au vendredi, de 9 heures à 17 heures 30
- ➔ soit envoyé sous pli recommandé avec avis de réception postal et parvenir à l'adresse indiquée ci-dessus, **avant le 24 mai 2013, 12 H 00 délai de rigueur.**

Le Cachet de la poste, le récépissé de remise en main propre ou datation électronique du dépôt dématérialisé faisant foi.

Les plis reçus ou remis à l'adresse précise indiquée ci-dessus après cette date et à cette heure, ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée, ne seront pas enregistrés, et seront renvoyés à l'expéditeur.

Les plis qui parviendraient après les date et heure limite ne seront pas retenus et seront renvoyés à l'expéditeur.

Toute offre non conforme à cette présentation sera rejetée.

## XII) Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, concernant cette consultation, les candidats pourront s'adresser :

➔ ***Pour des informations à caractère administratif :***

Hôpital Local Intercommunal "Sèvre et Loire"

Tél. 02.40.80.80.14 – Fax : 02.40.80.80.09 - e-mail : [hopital@hopital-sevre-loire.fr](mailto:hopital@hopital-sevre-loire.fr)

➔ ***Pour des informations à caractère technique :***

Service Pharmacie

Madame Sylvie PLESSARD, Pharmacien

Tél. 02.40.80.80.89 – Fax : 02.40.80.80.19 – e-mail : [sylvie.piessard@hopital-sevre-loire.fr](mailto:sylvie.piessard@hopital-sevre-loire.fr)



## Chapitre II - Cahier des Clauses Administratives Particulières

### I) Identification du pouvoir adjudicateur

Le marché est passé par l'Hôpital Intercommunal "Sèvre et Loire", Etablissement Public de Santé, représenté par sa Directrice, Madame Marie-Michelle JOANNIS, dont le siège social se situe sur le site hospitalier des Clouzeaux au 1, allée Alphonse Fillion 44122 VERTOU.

### II) Définition de l'objet du marché

La présente consultation a pour objet l'acquisition d'une déblistéreuse et d'une reconditionneuse de médicaments de formes sèches et des consommables correspondants pour le service Pharmacie de l'Hôpital Intercommunal "Sèvre et Loire".

### III) Procédure et forme du marché

La procédure de consultation utilisée est celle prévue par l'article 28 du Code des Marchés Publics.

### IV) Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué des pièces suivantes :

- ✚ L'Acte d'Engagement modèle minefi (**DC3**), daté et signé, ainsi que le bordereaux de prix joint en annexe (à remplir sans aucune modification).
- ✚ Le Dossier de consultation (daté et signé) comprenant :
  - ✓ Le Règlement de la consultation daté et signé
  - ✓ Le Cahier des Charges Administratives Particulières
  - ✓ Le Cahier des Clauses Techniques Particulières
 } dûment paraphés
- ✚ Une note de présentation des compétences de la société, des références
- ✚ Un mémoire technique
- ✚ Le calendrier prévisionnel d'intervention

### V) Les prix et leur variation

Les offres de prix seront présentées HT et TTC. Elles feront apparaître le taux et le montant de la T.V.A. en vigueur à la date des remises des offres. Les prix s'entendent en franco de port, quel que soit le montant de la fourniture et emballages perdus.

Le fournisseur retenu devra intégrer dans son prix, la mise en place et la formation du personnel utilisateur.

### VI) Paiement

Le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique en vigueur, à savoir le virement par mandat administratif, avec règlement à **50 jours à compter** de la **réception** de la **facture** par l'établissement. Ce délai peut être suspendu pour des raisons imputables au titulaire du marché et s'opposant au paiement (*exemples = prestation non réceptionnée en totalité, non application du prix fixé au marché*).

A défaut de règlement dans les délais légaux, des intérêts moratoires seront versés au titulaire du présent marché.

## VII) Modalités d'exécution du marché

### 1) Passation de commande

- ◆ la référence du marché
- ◆ la date de livraison et le lieu de livraison

### 2) Conditions de réception, de livraison et d'installation

La livraison s'effectuera franco de port et d'emballage sur le site hospitalier du Loroux-Bottereau aux date et heure convenues entre l'Hôpital Intercommunal Sèvre et Loire et le fournisseur retenu.

Le fournisseur devra avoir pris connaissance des sujétions liées à l'implantation de l'équipement proposé en ce qui concerne la place disponible, les arrivées électriques.

#### **Les conditions de livraison :**

Pour les équipements lourds ou encombrants et les articles sur palettes, les fournisseurs devront s'assurer que les véhicules de transport pourront manœuvrer à proximité du lieu de destination (soit le service, soit le magasin du site concerné). Les fournisseurs sont responsables de tous dommages pouvant affecter les personnes (agents de l'Hôpital ou visiteurs) et le bien mobilier ou immobilier, qu'ils soient concernés par ses agents ou représentant ou sous traitant.

Pour les équipements, les fournisseurs devront récupérer leurs emballages.

A l'issue de la phase de livraison, le fournisseur devra remettre un bordereau indiquant :

- ◆ le nom du titulaire du marché, son adresse et ses coordonnées téléphoniques
- ◆ la référence de la commande
- ◆ la désignation précise des équipements ou des articles livrés
- ◆ les quantités livrées
- ◆ la date et l'heure de livraison

### 3) Procédure de vérification et d'admission

Les vérifications qualitatives et quantitatives et la procédure d'admission seront réalisées par la personne responsable du marché ou son représentant qualifié.

## VIII) Résiliation et pénalités

#### ***Clause de non respect des termes du marché :***

Le marché pourra être résilié, après mise en demeure aux frais et risques du fournisseur en cas de non respect d'une des clauses du marché.

En cas de dépassement du délai contractuel d'exécution imparti au titulaire pour procéder à la livraison des équipements, soit un mois maximum à compter de la réception du bon de commande, celui-ci encourt sous mise en demeure préalable, des pénalités calculées selon la formule suivante :

$$P = \frac{V \times R}{1000}$$

P : Montant des pénalités  
 V : montant de la commande  
 R : Nombre de jours de retard

## **IX) Date de notification du marché**

Le pouvoir adjudicateur après avoir fait son choix, informera les soumissionnaires non retenus par courrier faxé et un délai de 10 jours sera respecté entre cette date de notification du rejet et la date de signature du marché.

Il est précisé que c'est la date de retour de l'accusé de réception de la lettre de notification par le pouvoir adjudicateur à l'entreprise titulaire du marché.

## **X) Garanties et dispositions générales**

- **Responsabilité**

- D'une façon générale, le titulaire assume les risques et responsabilités découlant des lois, règlement et normes en vigueur applicables à la présente mission
- A ce titre, le titulaire répond notamment des responsabilités et garanties résultant des principes dont s'inspirent les articles 1792 et 1792-2 du code civil.

- **Assurance responsabilité civile et professionnelle**

- Les titulaires et leurs sous-traitants éventuels, doivent être garantis par une police destinée à couvrir leur responsabilité civile en cas de préjudices causés à des tiers, y compris le maître de l'ouvrage, à la suite de tout dommage corporel, matériel et immatériel consécutif, du fait de l'opération en cours de réalisation ou après sa réception.
- Les titulaires doivent fournir une attestation avant la notification du marché, émanant de leur compagnie d'assurance ainsi que les attestations de leurs sous-traitants, répondant aux mêmes conditions de garanties.

- **Mesures d'ordre social :**

- Application de la réglementation du travail, le titulaire est soumis aux obligations résultant des lois et règlements relatives à la protection de la main-d'œuvre et aux conditions de travail.
- Avant tout commencement d'exécution, le titulaire doit remettre à la personne publique, une attestation sur l'honneur indiquant s'il a ou non l'interdiction de faire appel, pour l'exécution du marché, à des salariés de nationalité étrangère et, dans l'affirmative, certifiant que ces salariés sont ou seraient autorisés à exercer une activité professionnelle en France.

## **XI) Le comptable assignataire**

Le comptable public est :

Le Trésorier du Loroux-Bottereau – 15, rue de la Liotterie  
44430 LE LOROIX-BOTTEREAU

☎ : 02.40.33.80.56

## **XII) Juridiction compétente**

En cas de litige, seul le Tribunal Administratif de Nantes est compétent.



## Chapitre III - Cahier des Charges Techniques Particulières

### I) Objet

La présente consultation a pour objet l'acquisition, la mise en service, la formation des utilisateurs, la maintenance et la fourniture des consommables pour le reconditionnement des doses unitaires de médicaments, pour assurer la sécurisation du circuit du médicament au sein de l'Hôpital Intercommunal Sèvre et Loire.

Pour atteindre cet objectif, l'Hôpital Intercommunal Sèvre et Loire envisage l'acquisition de deux équipements :

- ✚ Une déblistéreuse, qui permettra d'extraire quelque soit leur format, les comprimés ou les gélules de leur blister d'origine → Lot 1
- ✚ Une reconditionneuse de formes sèches (comprimés ou gélules) → Lot 2

Ces équipements seront installés dans la pharmacie du site hospitalier du Loroux-Bottereau.

### II) Essai et démonstration des matériels proposés

Le soumissionnaire proposera des démonstrations de matériel sur site ou sur un site équipé du type de matériel proposé.

L'Hôpital Intercommunal Sèvre et Loire se réserve la possibilité de tester sur site les appareils proposés, dans ce cas, la configuration présentée devra être identique à celle prévue dans l'offre.

Cette démonstration se fera selon les disponibilités des deux pharmaciens chargés des pharmacies du Loroux-Bottereau et de Vertou.



### III) Lot 1 → Déblistéreuse

#### I) Caractéristiques techniques

- ✚ Elle devra être de type universel, permettant une adaptation facile à tous types de blisters existant sur le marché, y compris en diagonale.
- ✚ Elle devra être ergonomique afin de prévenir les troubles musculo-squelettiques.
- ✚ Elle devra être simple d'utilisation pour en permettre l'usage rapide par les personnels de la pharmacie (titulaire, contractuel ou stagiaire).
- ✚ Le fournisseur devra s'assurer de la disponibilité des locaux pour son installation et son accès aisé par le personnel utilisateur sur le site du Loroux-Bottereau.
- ✚ Dimension de la machine à préciser :
  - ✓ Hauteur :
  - ✓ Profondeur
  - ✓ Largeur
  - ✓ Support intégré avec ou sans roulette
  - ✓ Support à positionner sur une paillasse

#### II) Garantie

Le matériel devra être garanti pièces et main d'œuvre pour une durée minimale de 2 ans.

### **III) Mise en place et formation**

Dans votre proposition, vous devez tenir compte des sujétions des installations :

- ✚ en précisant les mises en conformité à réaliser pour le bon fonctionnement de la machine
- ✚ en considérant que les attentes électriques existantes sont suffisantes
- ✚ La mise en service et le réglage de la machine sont à votre charge.

Le personnel devra être formé au bon usage du matériel proposé, un livret d'entretien en langue française devra accompagner cette formation.

Vous devrez préciser le temps prévu à cette formation qui devra être programmée en concertation avec les praticiens hospitaliers, pharmaciens de chaque site hospitalier du Loroux-Bottereau et de Vertou.

Une liste d'émargement devra attester de la présence des agents à cette formation.

### **IV) Maintenance et SAV**

La société soumissionnaire devra proposer le coût horaire, déplacement et main d'œuvre pour les interventions de dépannage à titre curatif.

La société retenue devra remettre obligatoirement un "schéma éclaté de la machine" sur le coût des pièces d'usure, à la date de la soumission.

### **V) Les documents d'information**

Outre le manuel d'utilisation, rédigé en langue française, le fournisseur devra remettre :

- ✓ la documentation générale permettant au personnel utilisateur d'assurer en toutes circonstances et toutes les meilleures conditions d'efficacité, l'utilisation du matériel.
- ✓ Le manuel de maintenance (informations relatives aux opérations de nettoyage, d'entretien et de remise en état du matériel, périodicité des opérations de contrôle et l'entretien avec leurs modes opératoires, instructions de démontage, remontage, réglage,...).
- ✓ Le manuel de composition (nomenclature des pièces constituant le matériel permettant de les identifier pour leur remplacement avec indication des distributeurs de pièces détachées).

Tout retard dans la remise de ces documents sera sanctionné par l'application d'une retenue provisoire sur le montant du marché.



## IV) Lot 2 → Reconditionneuse de formes sèches en dose unitaire

### I) Caractéristiques techniques

Le matériel proposé devra répondre aux exigences suivantes :

#### ✚ Cadence :

- ✓ elle devra traiter 60 sachets / minute quelque soit la taille des sachets
- ✓ et être adaptée aux conditionnements utilisés par la pharmacie de l'Hôpital Intercommunal Sèvre et Loire, pour une estimation de 200 000 à 300 000 unités par an.

#### ✚ Fiabilité :

- ✓ la machine doit être fiable, facile à nettoyer entre chaque service
- ✓ d'une résistance suffisante pour éviter des visites d'entretien fréquentes
- ✓ la machine devra être certifiée conforme aux normes de sécurité en vigueur (CE ou autres)

#### ✚ Polyvalent :

- ✓ Le conditionnement se fera à l'unité pour les formes sèches (comprimés, gélules)
- ✓ La machine devra s'adapter sans contrainte aux différentes formes de comprimés et de gélules

#### ✚ Connectivité :

- ✓ La machine disposera d'un branchement via un ordinateur, soit par câble, soit par clé USB, selon les exigences du service informatique de l'Hôpital Intercommunal Sèvre et Loire.
- ✓ Votre offre devra intégrer un logiciel de programmation sécurisé avec bibliothèque de produits permettant de réaliser :
  - des aperçus de l'étiquette avant impression
  - d'éditer des rapports détaillés
  - possibilité d'impression du code barre sur chaque sachet, selon l'exigence du service pharmacie

### II) Garantie

Le matériel devra être garanti pièces et main d'œuvre pour une durée minimale de 2 ans.

### III) Mise en place et formation

Dans votre proposition, vous devez tenir compte des sujétions des installations :

- ✚ en précisant les mises en conformité à réaliser pour le bon fonctionnement de la machine
- ✚ en considérant que les attentes électriques existantes sont suffisantes
- ✚ La mise en service et le réglage de la machine sont à votre charge.

Le personnel devra être formé au bon usage du matériel proposé, un livret d'entretien en langue française devra accompagner cette formation.

Vous devrez préciser le temps prévu à cette formation qui devra être programmée en concertation avec les praticiens hospitaliers, pharmaciens de chaque site hospitalier du Loroux-Bottereau et de Vertou.

Une liste d'émargement devra attester de la présence des agents à cette formation.

#### **IV) Maintenance et SAV**

La société soumissionnaire devra proposer un contrat de maintenance précisant la nature des opérations, le coût annuel de la maintenance préventive, le coût horaire : déplacement et main d'œuvre pour les interventions de dépannage à titre curatif.

La société retenue devra remettre obligatoirement un "schéma éclaté de la machine" sur le coût des pièces d'usure, à la date de la soumission.

#### **V) Les documents d'information**

Outre le manuel d'utilisation, rédigé en langue française, le fournisseur devra remettre :

✓ la documentation générale permettant au personnel utilisateur d'assurer en toutes circonstances et toutes les meilleures conditions d'efficacité, l'utilisation du matériel.

✓ Le manuel de maintenance (informations relatives aux opérations de nettoyage, d'entretien et de remise en état du matériel, périodicité des opérations de contrôle et l'entretien avec leurs modes opératoires, instructions de démontage, remontage, réglage,...).

✓ Le manuel de composition (nomenclature des pièces constituant le matériel permettant de les identifier pour leur remplacement avec indication des distributeurs de pièces détachées).

Tout retard dans la remise de ces documents sera sanctionné par l'application d'une retenue provisoire sur le montant du marché.

#### **VI) Les consommables**

Les supports de blister devront répondre aux exigences suivantes :

##### **Conditionnement**

Les matériaux de conditionnement seront adaptés pour les médicaments, à savoir :

- ✓ étanchéité à l'eau, la lumière et l'air
- ✓ compatibilité pharmaceutique avec agrément "FDA"
- ✓ protection et résistance aux manipulations

##### **Etiquetage**

- ✓ Les étiquetages devront être clairs, lisibles, avec le respect des mentions réglementaires, à savoir : le nom du médicament, le dosage, la date de péremption et le numéro du lot.

##### **Fermeture des sachets**

- ✓ La fermeture se fera par thermosoudure, la facilité d'ouverture des sachets sera également prise en compte
- ✓ la machine devra réaliser les prédécoupes entre chaque sachet
- ✓ chaque sachet aura une face transparente colorée ou non et une face imprimée.

##### **Estimation du coût pour les 200 000 unités par an, à prévoir sur le bordereau de prix.**

Il est demandé de joindre à l'offre des sachets en échantillon.



**OBJET : Acquisition d'une déblistéreuse et d'une reconditionneuse pour le service pharmacie de l'Hôpital Intercommunal Sèvre et Loire.**

<b>Lot 1 : Déblistéreuse</b>	<b>Caractéristique</b>	<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>
✓ Equipement			
✓ Marque			
✓ Dimensions			
✓ Support avec roulettes			
✓ Accessoires			
<b>Total Lot 1 Déblistéreuse</b>			
<b>Lot 2 : Reconditionneuse</b>	<b>Caractéristique</b>	<b>Coût H.T.</b>	<b>Coût T.T.C.</b>
<b>2.1 Equipement de base</b>			
✓ Marque			
✓ Dimensions			
<b>Sous/Total 2.1 "Equipement de base"</b>			
<b>Options :</b>			
✓ Support avec roulettes			
✓ Accessoires			
<b>2.2 Formation :</b>			
✓ Utilisateur : heures			
✓ Technique : heures			
<b>2.3 Maintenance préventive annuelle</b>			
✓ Maintenance curative : coût horaire			
✓ Frais de déplacement			
<b>2.4 Consommables (joindre échantillons)</b>			
✓ Coût des blisters (unitaire)			
✓ Conditionnement			
✓ Coloris			
✓ Etiquetage			
✓ Imprimante			
✓ Frais de port			